

CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

SEPTIEME REUNION ANNUELLE
DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

RESUME SUCCINCT DES DEBATS

Mardi 12 janvier 1971

Deuxième partie

YAOUNDE

PRESIDENCE DE M. VALS

Vice-Président

La séance est reprise à 15 h.10.

Sixième rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la Conférence parlementaire de l'association (suite)

M. CISSE DIA remercie au nom de la délégation sénégalaise les autorités de la République fédérale du Cameroun de l'accueil réservé aux membres de la Conférence. Il remercie tout particulièrement M. El Hadj Ahmadou Ahidjo, président de la République du Cameroun. L'orateur salue M. Deniau qui assume la lourde tâche de succéder à M. Rocheveau à qui il rend hommage. Il se félicite de ce que M. Deniau soit compétent à la fois pour la politique d'association et pour les relations extérieures de la Communauté. L'auteur adresse des vœux de prompt rétablissement à M. Mario Scelba, président du Parlement européen, et remercie M. Philippe Yaçé et M. Vals de leur contribution aux travaux de la Conférence.

L'orateur estime que la réunion annuelle de la Conférence doit permettre de faire le point sur l'ensemble de la politique d'association. Le retard des ratifications avait soulevé des inquiétudes qui entre-temps se sont é dissipées. D'autres inquiétudes subsistent toutefois. Elles sont dues aux atteintes portées au régime préférentiel de l'association et à l'abandon d'une véritable politique des produits de base et de stabilisation des cours. Le caractère privilégié du commerce mutuel donnait en effet à l'association un caractère profondément original. D'inspiration française, la politique commerciale instituée en 1958 entre la Communauté et les anciens territoires d'outre-mer comportait des avantages tarifaires importants, des garanties de prix et d'écoulement. Toutefois, déjà en 1963, Yaoundé I prévoyait que les produits de base des EAMA devaient être capables de s'aligner sur les prix mondiaux à l'échéance

du 30 juin 1969. La reconversion fut difficile, car cette période intérimaire était trop courte : le commerce euro-africain avait vécu pendant plusieurs dizaines d'années en toute sécurité, à l'abri de mécanismes privilégiés qui avaient consolidé des habitudes bonnes et mauvaises.

Sont venus ensuite les abaissements du tarif douanier commun dus aux négociations Dillon et aux résultats du Kennedy-Round. Yaoundé II est à son tour l'occasion d'une nouvelle étape dans le processus de désarmement tarifaire. L'orateur rappelle à ce sujet les suspensions tarifaires partielles concernant certains produits tropicaux.

Ces nouvelles mesures tarifaires viennent au moment où le système des préférences généralisées de la C.N.U.C.E.D. risque de créer des difficultés nouvelles aux Etats associés. Ces Etats se sont certes félicités de l'attitude de la Communauté, tendant à garantir la défense des intérêts des E.A.M.A. au moment de la mise en oeuvre de ce système. Les difficultés restent, néanmoins, car on ne saurait se faire d'illusions quant aux avantages que les pays africains pourraient tirer d'un tel système. L'orateur cite à ce sujet une intéressante étude de la Commission économique de l'O.N.U. pour l'Afrique. En réalité, les préférences généralisées ne feront qu'accroître la concurrence entre des pays exportateurs en voie de développement. Il rappelle l'exemple de l'exportation de tissus du Sénégal, qui ne pourront pas soutenir la concurrence d'un autre pays en voie de développement, bien connu et lui aussi grand exportateur de tissus.

A la lumière de ces considérations l'orateur s'interroge sur l'avenir de l'association. Cette politique risque d'être un jour démantelée, quand on sait que les Etats-Unis font pression pour que les E.A.M.A. reviennent sur les préférences inverses accordées à la Communauté et pour qu'ils choisissent à leur tour la solution des désengagements tarifaires. Il en va de même pour le problème de la stabilisation des cours des produits de base.

L'orateur rappelle que les Etats associés ne peuvent pas se contenter d'une politique limitée à l'aide financière. Le volet commercial de l'association était celui qui lui conférait toute son originalité et qui donnait aux Etats associés la fierté de se poser en partenaires de la Communauté. L'orateur insiste par conséquent sur la nécessité d'étudier les formes nouvelles des rapports commerciaux à instaurer entre la Communauté et les pays africains et malgache. Pour trouver ensemble les termes d'un nouveau régime des échanges on pourrait notamment renforcer l'aide en matière de commercialisation et de promotion des ventes. Ces actions ne pourront toutefois pas dispenser la Communauté d'une véritable politique des produits de base, fondée sur la garantie d'un niveau de prix équitable et rémunérateur. Les E.A.M.A. font en ce moment un effort considérable pour coordonner leurs actions dans le cadre d'une véritable organisation de certains marchés (café, viande, arachide, etc..). La Communauté pourrait y apporter son concours, notamment sur le plan financier. Elle pourrait également ouvrir aux produits des E.A.M.A. des quotas d'importation, comme elle l'a fait pour le sucre originaire du Surinam.

(Applaudissements)

M. TRIBOULET fait tout d'abord remarquer que la conférence est un organisme de contrôle appelé à formuler des critiques constructives. Il importe par conséquent de faire ressortir en son enceinte certaines inquiétudes, fût-ce au risque de paraître pessimiste. D'ailleurs, les remarquables discours de M. Ahidjo et de M. Guillabert sont, eux aussi, avant tout des exposés empreints d'un sens profond des réalités.

Le régime préférentiel de l'association constitue l'essence même de celle-ci. L'aide financière, technique et commerciale pourrait parfaitement être fournie en dehors de l'association. En revanche, ce qui suppose l'association et l'intervention de la Communauté européenne, c'est le régime des préférences régionales. C'est ce régime que d'ailleurs, dès le début de leur union, les six avaient choisi pour eux-mêmes; il semble bien que ce qui convient pour leur agriculture devrait à plus forte raison convenir pour celle des pays associés.

A ces préférences régionales, les superpuissances entendent opposer des préférences généralisées, sous prétexte qu'il n'y a pas dix-huit pays en voie de développement, mais un nombre bien plus élevé et qu'ils méritent tous le même traitement. Or, il faut établir une distinction très nette entre les "pays les moins avancés" et à économie essentiellement agricole et les pays "émergés". Les termes de l'échange des pays agricoles tendent à se dégrader par rapport à ceux des pays en voie d'industrialisation. Le revenu industriel par rapport au produit national brut est extrêmement bas dans les EAMA et demeure très inférieur à celui, par exemple, des Etats de l'Amérique latine. On ne saurait donc appliquer les mêmes remèdes indifféremment aux uns et aux autres. La tendance à la dégradation des termes de l'échange se maintient; elle n'a pas de frein à l'échelle mondiale. Les remèdes les plus efficaces doivent être trouvés dans le cadre de l'association.

A ce propos, ce ne sont pas les préférences généralisées qui peuvent apporter la solution. Les études faites par la Commission économique pour l'Afrique montrent clairement que les pays moins avancés ne tireront du système de préférences généralisées que des avantages nuls ou insignifiants.

Il faut donc nécessairement recourir au système des préférences régionales. Un essai a été fait, il a été suivi de résultats. Il faut continuer dans cette voie ; il importe surtout que les six cessent de tendre à des abaissements tarifaires, sans procéder au préalable à des consultations et à des études approfondies.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'agriculteur ne saurait faire preuve de dynamisme commercial, car il ne peut exercer aucune influence déterminante sur les prix. Seules les préférences régionales et l'organisation des marchés permettront d'apporter une solution.

Les superpuissances attaquent le système des préférences régionales en arguant du fait qu'il porte tort à elles-mêmes et à d'autres pays du tiers monde. Or, les chiffres prouvent le contraire. En réalité, visant l'association elles visent surtout à atteindre la C.E.E. elle-même. Elles combattent toute union des nations faibles parce qu'elle gêne la liberté de manoeuvre des pays forts. Ce combat, les six peuvent le mener, mais il ne doit en aucun cas porter atteinte aux intérêts des dix-huit pays associés.

Il faut préserver cette association qui est le résultat d'une action qui fait honneur aux six et que ceux-ci ont entreprise, non pas pour en tirer profit, mais au contraire pour venir en aide à ceux qui sont les moins bien nantis.

La Communauté doit, en tout état de cause, maintenir l'association, car celle-ci fait en réalité oeuvre de civilisation.

(Vifs applaudissements)

M. ANDRIANATORO remercie le rapporteur des points de vues qu'il a exprimés et qui sont conformes à ceux de la délégation malgache; ils reflètent la situation actuelle mais aussi certaines inquiétudes et certains espoirs. Il estime qu'au moment de l'entrée en vigueur de Yaoundé II, il convient de présenter quelques observations sur ce qu'a été pour Madagascar la vie de l'association durant les 10 dernières années. Ce ne sera pas un bilan mais simplement un exposé des difficultés qui ont dû être surmontées.

L'orateur rappelle qu'il y a 10 ans l'Europe des six était en pleine formation. De son côté Madagascar et d'autres pays africains venaient seulement d'accéder à la souveraineté nationale. Ils ont mis leur foi dans l'association à la C.E.E. Madagascar a élaboré son plan de développement économique et de promotion culturelle et sociale, en accordant un intérêt tout particulier aux produits de première nécessité, au développement des domaines de l'énergie et de la transformation des produits du sol et aussi à la mise en place de l'infrastructure. De son côté Yaoundé I prévoyait une complète égalité entre les partenaires, le développement des relations économiques entre les Etats associés et la Communauté, des efforts accrus en vue du progrès économique, social et culturel, la diversification de l'économie et la promotion de l'industrialisation.

M. Andrianatoro rappelle l'importance des trois volets : le volet institutionnel, le volet commercial et le volet financier. Pour ce qui est du volet financier l'orateur exprime sa reconnaissance pour les réalisations importantes accomplies par le FED à Madagascar. Dans ce pays, où l'infrastructure de base est primordiale et conditionne le développement économique et social, on est fier des réalisations accomplies par les six et les dix-huit. Dans le domaine agricole, par exemple, le riz représente la base de l'alimentation de la population et la bataille du riz a pu être gagnée grâce à l'aide à la diversification.

Sur le plan industriel, la production de l'industrie malgache représente 20% de la production nationale et les six ont apporté leur aide, plus spécialement par la mise en place des infrastructures d'accueil et de base. La transformation des produits du sol est en bonne voie et il sera sans doute possible de substituer des produits de fabrication locale aux biens de consommation importés. En matière d'échanges et de commerce, Madagascar a connu de grandes difficultés dues à la disparition des organisations de marché de la zone-franc. Les exportations vers les six sont également en nette diminution, et les produits touchés sont le café, le riz, le sucre et les tabacs bruts. En dépit des difficultés rencontrées pour se maintenir sur les marchés des six, Madagascar a déployé des efforts pour conquérir d'autres marchés et a pu ainsi développer ses relations économiques internationales. Les exportations vers d'autres pays que ceux du Marché commun ont sensiblement augmenté.

L'orateur rappelle le problème des prix, problème durement ressenti dans son pays notamment pour le riz et la viande. Les prix à la production ne sont pas rémunérateurs et le pouvoir d'achat des paysans s'en ressent. Ceci explique la lutte menée dans le cadre de la C.E.E., comme à la C.N.U.C.E.D. et à l'O.N.U., pour obtenir des prix rémunérateurs et équitables.

L'orateur signale que les préférences accordées à son pays, l'ont exposé aux attaques des pays du tiers monde et de certains pays développés. Si l'association a permis d'atteindre certains objectifs, elle a aussi posé des problèmes tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur.

Pour ce qui est du volet institutionnel, on peut se féliciter du dialogue qui s'est instauré à tous les échelons. Toutefois, les décisions concernant l'association ne devraient pas être prises sans consultation de tous les partenaires.

L'orateur en vient au problème posé par l'élargissement du marché commun et l'association éventuelle de pays du Commonwealth. Quelques éléments d'incertitude concernent les conditions qui seraient offertes par la Communauté à ces pays qui exportent des produits concurrents. Quant à l'amenuisement des préférences tarifaires dont bénéficient les E.A.M.A., il estime qu'il conviendrait de maintenir le statu quo dans ce domaine.

Il rappelle à ce sujet que les Etats africains et malgache associés sont parmi les moins développés du monde et, sans oublier les autres pays en voie de développement, les six devraient tout d'abord songer à leurs propres associés. L'orateur se déclare déçu en ce qui concerne le système généralisé des préférences. Il conviendrait d'éviter qu'une crise de conscience ne s'instaure. La Communauté devrait au moins attendre que les pays qui ont fait des offres conditionnelles soient en mesure d'appliquer le système qu'ils ont proposé.

L'orateur se déclare conscient des difficultés de la C.E.E. en matière de politique agricole commune. Néanmoins, il demande instamment que des mesures soient prises pour que les produits des E.A.M.A. puissent entrer sans obstacle dans le marché commun. Il demande pour le sucre des mesures semblables à celles arrêtées pour le Surinam.

Il rappelle en conclusion que l'association constitue un acte politique et qu'elle représente une formule originale et efficace de coopération entre pays développés et pays en voie de développement. Il est persuadé qu'elle favorisera le développement économique et la promotion culturelle et sociale de son pays.

(Applaudissements)

M. WESTERTERP commence par rendre hommage à M. Guillardert pour l'objectivité avec laquelle il a, dans son rapport, exposé les positions parfois divergentes des membres de la Commission paritaire. Par la même occasion, il félicite M. Sissoko, qui a défendu de façon si brillante ce rapport à Libreville.

Devant l'ampleur des attaques contre les préférences généralisées, M. Westerterp voudrait s'en faire le défenseur. Mais auparavant, il tient à soumettre à la Conférence quelques idées qui, à son avis, méritent réflexion.

Tout d'abord, il déplore les retards dus à la solution de continuité entre Yaoundé I et Yaoundé II. Il est indispensable de chercher une procédure permettant d'assurer la continuité de l'association dès la fin de Yaoundé II et d'envisager la signature d'une convention à durée indéterminée, comparable aux conventions d'association qui lient la C.E.E. à d'autres Etats.

Dans ce même ordre d'idées, il y aurait lieu d'examiner si la dotation du FED ne devrait pas se faire dans le cadre du budget des Communautés, selon la procédure budgétaire normale. Les parlements nationaux se bornant à **accepter** le principe de l'aide financière au moment de la ratification de la nouvelle convention, les Etats membres n'auraient plus à se mettre périodiquement d'accord sur le montant de cette aide.

L'orateur n'estime pas nécessaire de faire un historique complet, mais il faut tout de même rappeler que, contrairement à ce que laissait entendre M. Triboulet, ce ne sont pas les Etats-Unis qui sont les inventeurs des préférences généralisées. Celles-ci ont été demandées par tous les participants à la conférence d'Alger et constituent l'une des exigences du groupe des 77.

De l'avis de l'orateur, il faut tout faire pour ne pas rompre l'unanimité des pays en voie de développement sous prétexte d'une divergence de vues sur cette question. Il ne s'agit nullement de créer une zone de libre échange généralisée; la représentation qu'en a donnée M. Triboulet n'est en fait qu'une

caricature du système proposé. Il s'agit bien plutôt d'une mesure complémentaire, nécessaire aux pays non ou peu industrialisés. S'il est vrai qu'il n'apportera pas de grands avantages aux EAMA, il ne leur fera pas grand tort non plus. Empêcher l'instauration des préférences généralisées serait revenir sur une offre des pays industrialisés tendant à ouvrir leurs marchés aux pays en voie de développement.

L'orateur est ensuite amené à poser à M. Guillabert la question de savoir si le dernier alinéa du paragraphe 15 de la proposition de résolution peut être maintenu sous sa forme actuelle. La notion de simultanéité qui s'y trouve présentée comme une condition sine qua non, revient en fait à la nécessité d'un accord préalable des Etats-Unis pour que la C.E.E. puisse instaurer de telles préférences. Dans ces conditions l'orateur se demande s'il ne serait pas préférable que la C.E.E. procède à cette instauration de façon autonome, quitte à ce que, si d'autres ne suivent pas, elle revienne ultérieurement sur sa décision.

M. Westerterp déplore l'attaque des Etats associés contre les préférences généralisées, car ces attaques lui paraissent en contradiction avec ce qui est dit au paragraphe 28 du rapport de M. Guillabert. Il craint que le refus des préférences généralisées ne se traduise, auprès de l'opinion publique de certains pays, dans une perte de confiance dans la politique de l'association.

(Applaudissements)

PRESIDENCE DE M. MARIGOH M'BOUA

Vice-Président

M. DAMAS remercie les autorités camerounaises et plus particulièrement M. El Hadj Ahmadou Ahidjo, président de la République, pour l'accueil réservé à la réunion annuelle de la Conférence parlementaire de l'association. L'association connaît un moment difficile de son histoire. Le régime préférentiel des échanges tend à s'atténuer. L'orateur estime toutefois que la Convention de Yaoundé II offre à la politique d'association des perspectives de développement favorable. C'est ainsi qu'il estime pouvoir faire preuve d'optimisme pour l'avenir.

M. COUSTE constate que le débat est lourd de conséquences, deux problèmes fondamentaux devant être résolus durant les années couvertes par la nouvelle convention, à savoir le problème des préférences généralisées et celui de l'élargissement de la Communauté.

Le problème des préférences généralisées est très grave. Il est douteux que les Etats associés puissent tirer le moindre profit du système proposé par la C.N.U.C.E.D. pour les produits manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement. Dans cet ordre d'idées, la rédaction de la proposition de résolution soumise au vote de la Conférence paraît excellente, parce qu'elle met au fonctionnement des préférences généralisées un certain nombre de conditions. Elle exige en particulier que le système soit véritablement conforme à l'esprit de la résolution de la Nouvelle Delhi et qu'il entre en vigueur simultanément et pour la même gamme de produits dans tous les pays développés ayant fait des offres préférentielles.

Il ne faut donc pas que les préférences généralisées soient instaurées sans que l'on tienne compte des réserves formulées par les E.A.M.A.

(Applaudissements)

Pour ce qui est du problème de l'élargissement, trois principes s'imposent : ne rien faire contre l'union de l'Afrique, étendre le régime de l'association aux pays qui en Afrique souhaitent bénéficier des avantages de la Communauté et, enfin, maintenir et défendre l'acquis communautaire.

Dans le domaine commercial, il est d'importance capitale que la notion de complémentarité entre les préférences généralisées et le régime particulier des préférences de l'association soit maintenue.

Dans le domaine financier, l'orateur se déclare frappé par le nouveau chiffre cité en ce qui concerne le FED et demande s'il est le résultat d'une simple addition ou si, au contraire, il implique déjà une extrapolation.

Sur le plan institutionnel, l'orateur cite le paragraphe 27 de la résolution et propose d'aller au-delà, car il faudrait prévoir une disposition permettant de constater l'accord ou le refus éventuel des divers pays intéressés. Il n'est pas exclu, en effet, que, pour des raisons économiques, politiques ou autres, un Etat puisse être amené à se retirer de l'association.

(Applaudissements)

M. DEWULF félicite MM. Guillabert et Sissoko d'avoir souligné dès Libreville les incertitudes des E.A.M.A. devant les perspectives d'ouverture sur le tiers monde et sur l'Afrique. A cela est venu s'ajouter une inquiétude due au retard dans les ratifications.

Cette ouverture vers l'extérieur n'est pas un obstacle pour les E.A.M.A., car elle est conforme au dynamisme multilatéral et communautaire de Yaoundé II. Il ne faut pas prétendre que l'association a changé de nature, mais au contraire oeuvrer pour l'approfondir. Le dynamisme communautaire qui s'accélère sur le plan européen doit se préciser sur le plan africain; en effet, de tels mouvements d'intégration horizontale dans les deux continents seront les plus sûrs garants d'une plus solide intégration verticale dont les assises sont encore insuffisantes.

Les institutions communes, multilatérales, sont l'expression permanente de ce qui unit et qui guide.

L'orateur ne partage pas l'idée selon laquelle les institutions seraient superflues si l'association devait se réduire à la seule coopération financière et technique. On a même entendu dire qu'au fond la gestion de cette aide serait fait bilatéral qui n'intéresse que l'organisme gestionnaire et le pays destinataire de chaque intervention. Or, il n'y a pas de doute que pour ce domaine comme pour d'autres l'originalité de l'association est symbolisée et réalisée par l'existence d'institutions eurafricaines. Un dialogue multilatéral permanent, à Bruxelles et sur place, est indispensable pour la coordination et la régionalisation des aides. L'orateur rappelle, toutefois, que la Banque européenne d'investissement échappe à la règle de la participation eurafricaine aux décisions.

en outre

Il insiste sur l'opportunité d'exercer un contrôle parlementaire sur l'activité du FED, pour laquelle il est indispensable de prévoir un plus grand effort de coordination sur place.

L'orateur estime que la Commission des Communautés devrait établir un document global et succinct, permettant de mieux juger le contenu de la politique eurafricaine.

Les organes de l'association n'ont pas encore fait savoir quelle a été la suite donnée aux suggestions formulées à Hambourg au sujet de la politique d'industrialisation. Les idées avancées par M. Sissoko sont très intéressantes et son amendement tombe fort à propos.

L'orateur estime que pour les pays les plus démunis le tourisme devrait devenir une importante source de développement. Il propose que la Commission paritaire élabore un document de travail à ce sujet.

Une voie nouvelle de l'association pourrait être celle de la création de fonds "de contrepartie", permettant d'utiliser des fonds nationaux africains. Ce vœu ne découle pas d'un souci d'avarice, mais de la volonté politique d'installer un "management" africain dans les projets d'aide financière.

L'orateur insiste sur la nécessité de mieux faire connaître l'Association parmi les populations intéressées. Dans cet ordre d'idées, les idées chères à M. Bersani pour l'aide "from people to people" méritent d'être prises en considération. Il s'agirait en somme de mettre à l'étude une série de projets pratiques qui pourraient être définis des "mini-projets". Ils serviraient certainement à une meilleure connaissance de la politique d'association.

(Applaudissements)

M. AIGNER estime qu'il ne faut pas oublier que les peuples et surtout la jeunesse sont à la recherche d'une perspective acceptable pour l'avenir. Si cette perspective n'arrive pas à se dégager, tous les efforts seront inutiles et le risque devient grand de glisser vers des formules totalitaires.

L'orateur en vient au rapport de M. Guillabert qui, selon lui, a fait preuve d'un très grand doigté à l'égard non seulement des associés, mais aussi des européens.

Pour ce qui est des institutions, il déclare que les efforts faits pour mettre au point Yaoundé I et Yaoundé II ont mis en évidence des forces sans lesquelles les conventions n'auraient pu être mises au point. Il faut continuer à utiliser ces forces pour aller de l'avant et atteindre les buts assignés.

De l'avis de l'orateur, un problème important est celui de l'information et il cite le cas de personnalités africaines qui ne connaissaient pas les projets du FED pour leurs propres pays. A ce sujet, il propose à la Commission de créer un bulletin mensuel d'information. Si cette formule ne pouvait pas être retenue, il est indispensable que le Parlement européen lui-même se charge de cette mission d'information.

Il rappelle ensuite que de nombreux orateurs ont parlé des règles mondialistes et il pense que si l'on prend l'exemple de l'O.N.U. et de son action, on peut dire que l'O.N.U. n'est qu'une utopie. L'O.N.U., au demeurant, a montré qu'elle n'a pas de conception en matière de développement et de stratégie du développement. Cette conception doit être mise au point et on ne peut le faire que sur la base de structures régionales.

De l'avis de l'orateur, il serait illusoire de considérer l'association séparément du reste du monde, car elle touche d'innombrables intérêts. Ceux-ci doivent être pris en considération si l'on veut faire prospérer l'association.

Pour ce qui est des échanges, la part de l'Europe et des dix-huit dans le commerce mondial est de 17 %. La part d'une Europe élargie serait d'environ 26 % et, si l'on y ajoutait les pays du bassin méditerranéen bénéficiant de préférences tarifaires, ce pourcentage serait encore bien plus élevé.

L'orateur constate que l'un des problèmes les plus difficiles est celui de la politique du développement. Celle-ci est fautive dans sa conception, et comment ne le serait-elle pas, puisqu'elle est conçue par des pays riches pour des pays pauvres. D'autre part, les aides au développement de ces dix dernières années ne sont pas en augmentation, mais en régression. Il cite le cas des U.S.A. où l'aide est passée pendant cette période de 0,75 à 0,66 % du PNB. Il en va de même pour la France, dont l'aide est passée de 2,15 % à 1,17 % du PNB.

L'orateur se déclare étonné de la note de la page 53 du rapport, selon laquelle l'aide globale de la France serait de 1.742 millions de dollars et celle de l'Allemagne de 1.190 millions de dollars. Selon lui, l'aide globale de l'Allemagne serait plus élevée que celle de la France. Mais l'aide accordée par un pays ou l'autre importe peu. Ce qui importe, ce sont les efforts de l'ensemble de la Communauté pour venir en aide aux pays associés.

Il rappelle ensuite que la République fédérale a encouragé les investissements en accordant des facilités fiscales et autres et que cela a donné d'excellents résultats, alors que ce système n'est pas connu dans d'autres pays qui devraient songer à des mesures analogues pour intensifier les investissements dans les pays associés. La Commission devrait, elle aussi, chercher à exploiter de telles expériences qui auraient des effets bénéfiques pour toute la Communauté. Par ailleurs, tout mark, tout franc investi serait doublement efficace si le pouvoir d'achat augmentait dans les pays où sont faits les investissements. Il faut aussi songer que l'on ne peut résoudre le problème de l'urbanisation que si l'on crée des emplois par une industrialisation plus poussée.

En ce qui concerne la coopération financière et technique, la Communauté devrait avoir le courage de réviser ses projets d'investissement et tâcher d'arriver à une "typisation" des projets pour n'employer que les meilleurs. A ce propos, il serait bon d'abattre les barrières administratives qui entravent la réalisation des projets.

Pour terminer, l'orateur estime que Yaoundé II est en bonne voie. Cependant, les grands problèmes ne peuvent être résolus que sur le plan mondial et il faut donc les envisager sous cet aspect. C'est le cas, notamment, des préférences tarifaires pour lesquelles il ne voit de solution qu'à l'échelle mondiale.

Selon M. Aigner, l'Afrique doit sortir de la dépendance économique à l'égard des pays développés et se libérer de ses vieilles structures si elle veut progresser. Pour cela, elle a toutefois besoin de l'aide de l'Europe, car sans cette aide l'indépendance économique africaine est impossible.

Il insiste encore une fois sur le fait que des accords mondiaux donneraient de meilleurs résultats que des accords régionaux.

(Applaudissements).

M. DE KOSTER, membre du Conseil des Communautés européennes, s'estime heureux d'avoir eu le privilège d'assister à plusieurs reprises aux travaux des institutions de l'Association et il remercie M. Guillabert des paroles aimables qu'il a eues à son égard.

Pour les Pays-Bas, qui avaient des liens historiques surtout avec d'autres parties du monde, l'association constituait un pas nouveau. Néanmoins, ils souscrivent entièrement aux objectifs qu'elle s'est assignés.

L'orateur ne partage pas le pessimisme de ceux qui annoncent des jours difficiles. L'association ne poursuit pas uniquement des buts commerciaux ou industriels; la Conférence est aussi le lieu de rencontre d'hommes politiques qui apprennent à se connaître et à mieux se rendre compte des problèmes qui se posent dans les divers pays.

L'orateur exhorte les membres compétents des divers gouvernements à montrer par leur présence à la tribune de la Conférence qu'ils s'intéressent de près à l'oeuvre poursuivie par l'Association.

(Applaudissements)

M. BRIOT après avoir rendu hommage au rapporteur et à son suppléant, souligne que si certains ont émis des doutes sur l'association, il convient maintenant de jeter un coup d'oeil sur le chemin parcouru. Il y a 15 ans, les Etats indépendants étaient au nombre d'environ 55; aujourd'hui, ils sont près de 130. Si des difficultés se sont manifestées au cours de la décennie écoulée, c'est parce que les institutions ne sont pas restées inactives. Elles ont travaillé à cette politique d'association, qui ne mérite pas toutes les critiques qui lui sont adressées. Le nombre des pays en voie de développement est très élevé. Plutôt que de critiquer, il convient de se pencher sur les solutions à envisager pour le problème du sous-développement.

Les préférences généralisées comportent en fait des limitations de toute nature et, dès lors, il s'agit d'un terme impropre. Il faudrait presque parler du contraire et, de toute façon, éviter de discuter sur un faux problème.

En échange de l'abandon de certains avantages, certains pays en promettent d'autres. Mais si l'on favorise certains Etats, on accroît les différences. Or, il faut rejeter toutes les combinaisons qui risquent de créer des divisions. D'aucuns veulent supprimer les aides bilatérales, mais chaque Etat ayant son caractère propre et ses penchants, il est évident que si l'on y regarde de très près, cette discussion-là est plutôt vaine, elle aussi.

L'orateur félicite la Commission paritaire d'avoir introduit dans la proposition de résolution un point relatif à l'information régulière des partenaires africains au sujet des négociations pour l'élargissement de la Communauté. Les Etats de l'Est africain ayant des accords avec la Communauté et étant en même temps membres du Commonwealth, la négociation risque d'être très difficile. Il faudra surtout veiller à ne pas leur offrir trop d'avantages, à ne rien démolir de ce qui constitue l'association. Il faudra que de toute façon tout se passe au grand jour. Les fausses questions devront être évitées; elles ne sont en définitive

qu'une querelle de mots. Les difficultés ne seront franchies que par l'union, car dans un monde difficile tous les combats sont à mener en commun, sans écouter ceux qui donnent de bons conseils tout en fournissant de très mauvais exemples.

(Vifs applaudissements)

°°

Sur proposition du PRESIDENT, la Conférence décide d'interrompre ses travaux et de les reprendre demain, mercredi 13 janvier 1971, à 9 h.30.

La séance est levée à 18 h 20.

°°

